



## Délai de carence entre 2 CDD

Par **KASY31**, le **13/03/2016** à **20:54**

Bonjour,

J'ai eu 2 CDD d'environ 6 semaines chacun pour motif "accroissement temporaire d'activité" (entre le 19/10/2015 et le 11/03/2016). Un autre service dans la société m'a proposé un autre CDD pour "remplacement d'une personne en maladie", mais finalement celui-ci n'a pas pu être conclu à cause d'un délai de carence qui devrait s'appliquer jusqu'au 20 mai 2016. Je croyais qu'il n'y avait pas de délai de carence entre 2 CDD lorsqu'il y avait changement de poste.

Pourriez-vous me confirmer ce qu'il en est ?

Je vous en remercie par avance.

Cordialement

Mme Syntin

Par **P.M.**, le **13/03/2016** à **21:04**

Bonjour,

L'entreprise n'a peut-être pas voulu courir le risque sachant que dans ce cas, il n'aurait dû embaucher un autre salarié en CDD pour le remplacement que vous auriez pu assumer à moins qu'il n'ait pas voulu vous dire qu'il préférerait ne pas vous le confier...